

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE
DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **LE 15 DÉCEMBRE 2025, À
19 H.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Demandes verbales
5. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
6. Programme triennal d'immobilisations
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Sylvain Ste-Marie, conseiller, quartier Riverain
monsieur Sylvain Picard, conseiller, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participant également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

576-12-2025

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. Mot de la mairesse

Mesdames et Messieurs,
Chers citoyennes et citoyens
Et membres du conseil,

Ce soir, nous adoptons le budget 2026 de notre ville dans un contexte particulièrement exigeant. Le nouveau rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier présente une hausse moyenne de 36 % de la valeur des propriétés. Cette augmentation reflète la vigueur du marché immobilier des dernières années, mais je tiens à rappeler que la hausse de la valeur foncière n'entraîne pas automatiquement une hausse équivalente du compte de taxes. Le rôle sert à établir l'assiette fiscale, tandis que le montant de taxes dépend du taux que nous fixons.

Dans l'élaboration de ce budget, nous avons dû composer avec plusieurs pressions financières qui dépassent largement notre contrôle. De nombreux services municipaux connaissent des hausses de coûts bien supérieures à l'Indice des prix à la consommation. Le Service des incendies, l'approvisionnement en eau, le déneigement, les assurances municipales et les travaux liés aux infrastructures subissent tous des augmentations qui peuvent atteindre 15 %, parfois plus. De plus, comme dans plusieurs municipalités québécoises, la taxation représente plus de 85 % de nos revenus. Cela signifie que nous avons très peu de leviers financiers autres que les taxes pour maintenir la qualité des services et répondre aux besoins de la population.

Face à ces réalités, le conseil municipal a travaillé avec sérieux et rigueur. Pour atténuer l'impact du nouveau rôle, nous avons ajusté le taux de taxe foncière à la baisse afin de neutraliser autant que possible les effets de la hausse de valeur des propriétés. Toutefois, l'effet du rôle n'est jamais uniforme : certaines propriétés ont augmenté davantage que la moyenne, d'autres moins, et cela créera des variations individuelles dans les comptes de taxes. C'est la mécanique normale d'un rôle d'évaluation qui reflète les fluctuations réelles du marché.

Malgré ces contraintes, nous avons veillé à maintenir l'ensemble des services auxquels nos citoyens tiennent, tout en continuant à investir dans nos infrastructures pour éviter de transférer des problèmes aux générations futures. Cela inclut des travaux sur nos routes, nos réseaux d'eau et nos installations municipales. Ces investissements seront réalisés en limitant notre endettement, en cherchant activement des subventions et en utilisant nos ressources financières de façon responsable.

Je tiens à souligner que tout le travail accompli pour préparer ce budget vise un seul objectif : présenter un cadre financier responsable, transparent et réaliste, qui protège à la fois la qualité de vie de nos citoyens et la capacité de payer des ménages. Nous avons analysé chaque poste budgétaire avec attention, cherchant l'équilibre entre prudence et ambition, entre les services essentiels d'aujourd'hui et les investissements nécessaires pour l'avenir.

Je remercie sincèrement les membres du conseil municipal, la direction générale, le Service des finances et tout le personnel de la municipalité pour leur travail soutenu et leur engagement. Je tiens plus particulièrement à souligner le travail remarquable de Mme Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, qui a complété la réalisation de son dernier budget au sein de notre équipe, après 20 ans de service, pour une retraite bien méritée en février prochain. Nicole, je te remercie sincèrement pour ta rigueur, ton expertise, ton écoute et ta grande compréhension des attentes du conseil municipal. Nous avons adoré travailler avec toi toutes ces années et te souhaitons, en avance, de beaux projets de retraite!

Enfin, je vous remercie vous, citoyennes et citoyens, pour votre confiance et pour la participation active que vous démontrez envers la vie démocratique locale.

Ensemble, nous continuerons de bâtir une municipalité forte, résiliente et tournée vers l'avenir.

Je vous souhaite un très joyeux temps des fêtes et laisse maintenant la parole à M. Régis Soucy, président de la Commission des finances. Merci.

Merci Madame Dauphin,
Mesdames, Messieurs,
Collègues du conseil municipal,

La préparation du budget annuel s'avère une opération particulièrement délicate, principalement pour celui de 2026. L'entrée d'un nouveau rôle d'évaluation foncière bouleverse l'assiette fiscale, ce qui oblige le conseil municipal à revoir l'équilibre entre les revenus et les charges, tout en maintenant l'équité entre les contribuables.

De plus, avec le contexte économique difficile toujours marqué par la hausse des coûts et l'inflation, chaque décision budgétaire doit être soigneusement réfléchie. Les élus et l'administration municipale ont travaillé avec rigueur et transparence pour établir un budget responsable, capable de protéger les services essentiels offerts à la communauté et la poursuite des projets et services.

En 2026, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 20 887 000 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	3 020 400 \$
Sécurité publique	2 505 900 \$
Transport	4 565 800 \$
Hygiène du milieu	3 878 700 \$
Santé et bien-être	91 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	581 400 \$
Loisirs et culture	4 727 500 \$
Frais de financement	1 516 300 \$
TOTAL	20 887 000 \$

Encore cette année, nous devons souligner qu'une grande partie de l'augmentation des dépenses totales est due à celles qui sont imposées et incompressibles. Les principales variations de ces coûts touchent notre service de police, notre service des incendies, notre approvisionnement en eau et le déneigement de nos rues, tous des services essentiels, comme Madame Dauphin le soulignait plus tôt.

À cela s'ajoute l'augmentation des frais de financement reliés à nos nouveaux projets ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt des dernières années. Toutes les augmentations de dépenses imposées ou incompressibles représentent plus de 81 % de l'augmentation totale des dépenses pour l'année 2026.

Afin de contrer ces augmentations et tenter de minimiser l'impact sur le budget, le conseil municipal a utilisé des affectations de certains surplus affectés, de réserves spécifiques ainsi que du surplus non affecté pour des montants totalisant 580 100 \$, pour ainsi limiter l'impact fiscal pour nos citoyens et citoyennes.

Aussi, je suis heureux de vous annoncer une diminution de la grande majorité des taux de taxes par rapport à 2025, pour toutes les taxes basées sur l'évaluation municipale.

Voici donc les différents taux de taxation pour l'année 2026 :

Taxes foncières générales

Catégorie - Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1,243 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	1,404 \$
Catégorie - Immeubles agricoles	0,468 \$
Catégorie - Immeubles forestiers	0,468 \$
Catégorie - Résiduelle (de base)	0,468 \$
• Sous-catégorie - 3 à 5 unités de logement	0,468 \$
• Sous-catégorie - 6 à 9 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie - 10 à 19 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie - 20 à 99 unités de logement	0,535 \$
• Sous-catégorie - 100 unités de logement et plus	0,535 \$

Les taxes spéciales suivantes ont été diminuées :

Entretien du réseau d'aqueduc	0,029 \$
Assainissement des eaux usées	0,016 \$

Taxes spéciales pour le maintien des infrastructures municipales

Catégorie - Immeubles non résidentiels	0,120 \$
Catégorie - Terrains vagues desservis	0,135 \$
Catégorie - Immeubles agricoles	0,045 \$
Catégorie - Immeubles forestiers	0,045 \$
Catégorie - Résiduelle (de base)	0,045 \$
• Sous-catégorie - 3 à 5 unités de logement	0,045 \$
• Sous-catégorie - 6 à 9 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie - 10 à 19 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie - 20 à 99 unités de logement	0,051 \$
• Sous-catégorie - 100 unités de logement et plus	0,051 \$

Les compensations reliées à la fourniture de l'eau potable et au service d'égout ont été ajustées ou maintenues en fonction des coûts pour 2026 :

Aqueduc résidentiel	170,00 \$
Égout	

- Résidentiel **140,00 \$**
- Commercial et industriel

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles est maintenue à :

Résidentiel 19 logements ou moins	130,00 \$
Commercial et industriel	130,00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	50,00 \$
Logement desservi par un conteneur semi-enfoui	90,00 \$
Chalets	90,00 \$

La hausse du compte de taxes moyen est limitée à moins de 15 \$ par mois pour 64 % des contribuables, alors que 25 % des résidences parmi celles-ci connaissent une diminution.

Concrètement, une résidence moyenne de 350 000 \$ en 2025 dont l'évaluation a augmenté de 30 % en 2026 verra son compte de taxes augmenté de moins de 3 \$ par mois, et de 12 \$ par mois si son évaluation a augmenté de 36 %.

En complément des mesures budgétaires, le conseil municipal continue de mettre en place des dispositions visant à alléger la pression fiscale. Les modalités de paiement des taxes municipales restent échelonnées sur cinq versements, facilitant ainsi la gestion budgétaire des familles en répartissant la charge sur plusieurs mois. De plus, l'abolition des pénalités pour retard de paiement est maintenue, tout comme le taux d'intérêt de 8 % sur les arrérages.

Sachez aussi que nous poursuivons notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions déjà établis, en plus des nouveaux qui ont été adoptés au cours de l'année. Il s'agit notamment de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation.

En terminant, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du budget 2026. Ce budget est le fruit d'un travail collectif, fondé sur une vision partagée et une approche équilibrée qui vise à soutenir notre développement tout en restant fidèle à nos principes de transparence et de responsabilité envers la communauté.

Je vous offre mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Régis Soucy
Conseiller municipal et président de la Commission des finances
Notre-Dame-des-Prairies, 15 décembre 2025

4. Demandes verbales

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

5. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026

577-12-2025

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 20 887 000 \$.

6. Programme triennal d'immobilisations

578-12-2025

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

7. Levée de la séance

579-12-2025

IL est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 08.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse